

NOS GRAVURES

HUGH MURRAY, LIEUTENANT AUX ZOUAVES PONTIFICAUX

Né à Montréal le 30 avril 1836, ce fut à Québec, au petit séminaire qu'il fit ses études. En 1856, il termina son cours par les examens du baccalauréat et fut couronné bacheliers ès-arts. Aussitôt il entra à l'Université-Laval où il suivit les cours de l'Ecole de Médecine pendant plus d'un an. Il s'y fit remarquer par son aptitude, sa soumission et son amour pour le travail. Il eut la douleur de perdre en quelques mois (1857) sa mère et son père; ces deux malheurs qui le frappaient coups sur coups, lui firent prendre la résolution d'embrasser la carrière ecclésiastique, mais les chagrins et un travail constant affaiblirent sa santé au point qu'il dut renoncer aux études théologiques.

En 1859 il entra à la rédaction du *Journal of Education*, au département du Surintendant de l'Instruction Publique alors dirigé par l'Honorable M. Chauveau; il y était encore quand la bataille de Castelfidardo eut lieu.

Cet événement alluma en son cœur le feu du dévouement. Un Canadien, M. Testard de Montigny, l'avait déjà devancé. Il écrivit à son vénérable oncle Mgr. Horan, de Kingston, sa ferme détermination de partir pour Rome. La bénédiction de son projet ne tarda pas à venir avec la permission de partir. Il arriva à Rome et le 31 juillet 1861 il endossa l'uniforme qui lui devait un jour servir de glorieux linceul. Sa conduite au régiment fut celle d'un vrai soldat attaché à sa foi; jamais il ne s'écarta d'une conduite sévère et dont le mot d'ordre était : dévouement et discipline. En 1866 il fut promu sergent après une affaire de brigands dont le succès lui était dû en grande partie.

Sévère, discipliné, le regard mélancolique et rempli de loyauté, de franchise et de cette brusquerie militaire qui venait de l'esprit du devoir, il se faisait obéir et respecter de ses soldats.

Il fit son devoir en 1867 et Mentana le vit à l'avant-garde, au premier rang sur la ligne de bataille. Près d'un chemin creux il conduisait sa section et devait la faire traverser sous une pluie de balles; un à un, deux à deux, il conduisait ses hommes en faisant lui-même le coup de feu. Un instant il s'arrête pour charger sa carabine, et au même moment son bras droit s'affaisse—une balle l'avait traversé. Un cri de joie s'échappe de sa poitrine : "en avant mes enfants!" Il croyait être blessé à mort, la douleur lui avait donné cet espoir.

La blessure n'avait rien de grave: quinze jours à l'hôpital, et il entra dans la délicieuse convalescence du soldat blessé au service du Pape. Porté à l'ordre du jour du Régiment, il recevait quelques mois après la croix de Pie IX. Nommé (mai 1868) sous-lieutenant au mérite, il recevait comme témoignage d'estime de ses compatriotes arrivés à Rome son sabre de service; sur la lame était gravé *Au sous-lieutenant Murray, Chevalier de Pie IX, premier officier canadien, ses compatriotes. Ce sabre, rentré au fourreau le 20 sept., 1870, ne devait en être tiré que pour la cause espagnole de Don Carlos. La mort seule lui a arraché cette arme que nous sommes fiers d'avoir vu au service de cette cause catholique.*

La date fatale du 20 sept. le força à rentrer au Canada. Une maladie cruelle le força à subir une opération qu'il supporta avec son calme et son sang-froid ordinaires. Un journal américain, le *Freeman*, de New-York, fut le nouveau-champ de son dévouement aux idées catholiques. Ce fut lui qui le premier lança aux Etats-Unis le projet d'un pèlerinage américain à Rome. Plusieurs lettres à cet effet réveillèrent l'attention publique.

La cause carliste avait toujours souri à notre vétéran du dévouement, et le 2 d'août 1873 il disait adieu à ses amis abord du steamer le *Spain* en partance pour l'Europe.

L'armée carliste de la Catalogne commandée par Don Alfonso, son royal camarade aux Zouaves Pontificaux à Rome, avait un attrait particulier pour Murray. Le Régiment d'anciens Zouaves Pontificaux qui était confié au Prince et qui lui servait de garde, compta Murray comme sous-lieutenant.

Engagé dans toutes les affaires où son régiment fut appelé à combattre, il se distingua particulièrement et s'assura bien vite la confiance de ses chefs. A la prise de Vich, il fit des prodiges de valeur qui lui méritèrent d'être porté à l'ordre du jour de l'armée et le grade de Capitaine.

L'attaque de Manrèse est ainsi racontée par le correspondant du *Times* de Londres :

Suria, 6 février.

L'attaque de Manrèse par les Carlistes commença avant-hier, à neuf heures du soir, et dura quinze heures. Les royalistes prirent toute la ville, excepté la cathédrale, où les républicains se soutinrent jusqu'à l'arrivée des colonnes envoyées à leur secours.

Le jour qui précéda l'attaque, Tristany, qui commande n l'absence du Prince Alphonse, frère de Don Carlos, se

porta à Avino avec deux bataillons de guides et deux escadrons de cavalerie..... Nous passâmes par San Pédro et nous traversâmes la grande route qui conduit de Llosa à Manrèse. Cela fait, dans le but de tromper l'ennemi, nous marchâmes dans la direction de la première de ces deux villes, qui se trouve à une heure de distance de Suria. Nous étions à la tombée de la nuit et nous avions été rejoints par les zouaves du prince; le bataillon de Miret, les forces de Cams, le bataillon de Calceron et un canon, la colonne entière comptant environ 3500 hommes. On récita le chapelet, et l'aumônier du quartier-général ayant prononcé la formule de l'absolution, il devint évident que l'on se préparait à une lutte à outrance. A sept heures nous commençâmes à marcher dans la direction de Manrèse, les zouaves et le bataillon de Miret formant l'avant-garde de la colonne.

Outre la cathédrale, l'église et le couvent du Carmen et l'église de St. Dominique, bâtiments de structure massive, soigneusement fortifiés et préparés pour la défense, les fortifications de Manrèse consistent en une haute muraille de pierres entourant la ville. Dans les lignes de rues qui se prolongent au-dehors de cette enceinte, et dans tous les endroits où les maisons elles-mêmes font partie de la ligne de fortifications, les portes et les fenêtres étaient murées. Aux angles des rues, des tours avaient été construites de manière à couvrir, par un feu d'enfilade, toute la ligne au-delà des murailles.

A neuf heures les zouaves et le bataillon de Miret avaient pris possession de plusieurs grands bâtiments faisant face aux fortifications et cela avait été exécuté si secrètement que la présence des Carlistes fut ignorée dans la ville jusqu'au moment où les échelles d'assaut des zouaves furent placées contre les murs. A ce moment une fusillade terrible commença à l'extrémité de la rue, où nous étions partis pendant que les hommes de Miret engageaient le combat contre l'autre tour du côté opposé. Cependant on était bien près d'entrer dans la ville et dans l'espace de quelques minutes, un pan de la muraille était abattu et plusieurs maisons étaient occupées à l'intérieur des fortifications. Alors le feu des deux extrémités de la rue fut dirigé sur la brèche qui nous livrait l'entrée de la ville et environ 200 zouaves eurent à soutenir le combat sous cette grêle de balles. Ils furent suivis par les bataillons des Guides. La fusillade devint générale, l'occupation de chaque rue et presque de chaque maison étant chaudemment disputée.

Pendant la nuit, la garnison préposée à la défense d'une des églises s'échappa de la ville, et l'église avec le couvent du Carmen furent pris le lendemain matin, une partie de leur garnison ayant aussi réussi à s'échapper. A midi, ayant appris l'approche de deux colonnes républicaines venant de Barcelone avec six canons, les Carlistes, après avoir détruit les fortifications, évacuèrent Manrèse et se dirigèrent vers Luria où ils arrivèrent le même soir.

Un brave est tombé au sein de la victoire qu'il a achetée au prix de son sang.

Murray était un gentilhomme chevaleresque, un brave soldat et un fervent chrétien. Puisse Dieu permettre que son sang n'ait pas été versé en vain, que la Catholique Espagne le boive pour fertiliser cette terre que le chancere de la Révolution a entamé; que ses fils, ses vrais fils surgissent de terre comme la bonne semence arrosée par ce sang généreux d'un généreux étranger! Que Don Carlos assis sur le trône de ses pères tourne ses regards vers le Roi, Père de la Chrétienté, dépossédé de son trône; qu'un appel partant de deux rois chrétiens, de deux royaumes catholiques, parvienne un jour aux enfants de ce Père malheureux et prisonnier; qu'enfin les deux banlieues de France et d'Espagne flottent un jour côté à côté sur le Fort St. Ange, depuis Terracine jusqu'à Bologne. En ce temps-là, Murray, tu n'auras pas versé ton sang canadien en vain; tes compatriotes auront compris ton noble sacrifice, leur seul chagrin sera de ne pas le verser en ta noble compagnie, mais ainsi que tu l'as dit:

We will be happy next time we meet
And those we know will be there too.

LE MATIN DE PAQUES.

C'est une tradition que le soleil danse le matin de Pâques: dans notre gravure on ne le voit pas danser, car tout le monde sait que pour faire prendre son portrait il ne faut pas bouger. C'est la seule raison qui empêche le soleil de faire son devoir ici. L'idée triste que peut faire naître la vue de ce coin du cimetière, n'y est pour rien. Le soleil vient plutôt éclairer si brillamment ces tombes pour nous rappeler que tous un jour nous ressusciterons. La lumière se fera sur nos tombeaux à l'heure suprême où Dieu rendra son dernier jugement.

LE CABINET DISRAELI.

Voici, réunis dans un seul groupe, les principaux hommes qui gouvernent aujourd'hui l'Angleterre. Nous croyons faire plaisir au lecteur en publiant leur portrait.

M. MACKENZIE EN CHAMBRE.

L'hon. premier ministre s'adresse à la Chambre des Communes. Son voisin est l'hon. M. Dorion.

M. Mackenzie ne parle jamais bien longtemps, mais il s'exprime facilement et avec un grand air de conviction.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE PARLEMENTAIRE DU CANADA DEPUIS 1792 JUSQU'A 1867, PAR JOSEPH A. CHAGNON, Av.

PREMIER PARLEMENT, 2ÈME SESSION.

Le 24 septembre, 1792, Lord Dorchester arrivait à Québec. On le recevait avec beaucoup de cordialité et d'empressement. Il y eut illumination générale le soir de son retour.

Il reprit les rênes du gouvernement, et le major Alured Clarke retourna en Angleterre.

Le parlement provincial s'assembla le 11 novembre suivant. Dans son discours à la Chambre, le gouverneur insista sur la nécessité de pourvoir à l'administration de la justice, ainsi qu'à la défense et à la sûreté de la province. Il observa que les dépenses excédaient les revenus, exprimant l'espoir que l'Angleterre condescendrait, comme par le passé, à vouloir bien en payer le surplus.

La réponse de l'assemblée fut cordiale et sympathique. Elle reconnaissait l'urgence et l'opportunité de tout ce qui avait été l'objet des remarques du gouverneur.

Elle présenta une adresse des plus flatteuses au prince Edouard, le père de Notre Souverain, à l'occasion de son départ pour l'Angleterre. Depuis son arrivée à Québec, ce prince bon, loyal, brave et généreux, s'était attiré l'estime de tous les habitants de la ville.

Aussi emporta-t-il avec lui les meilleurs souhaits de l'assemblée et du conseil législatif, du clergé catholique, des citoyens de Québec et de Montréal.

Cette seconde session fut encore moins féconde en lois que la première. Le gouverneur n'eut que cinq bills à sanctionner. Encore l'acte concernant la judicature fut-il réservé à la sanction royale, et ne devint-il loi qu'en décembre suivant.

Cet acte divisait la province en trois districts judiciaires: Québec, Montréal et Trois-Rivières.

Il créait, dans les deux premiers districts, une cour du banc du roi composée, celle de Québec d'un juge-en-chef de la province et de trois juges puînés, et celle de Montréal, d'un juge-en-chef de cette cour et de trois juges puînés.

Il se tenait à Québec et à Montréal deux termes criminels par année, et quatre termes pour la décision des causes civiles d'au moins £10 stg., et un terme inférieur se tenait aussi quatre fois l'année pour la décision des matières civiles au-dessous de dix livres sterling. Pour le district des Trois-Rivières, deux juges du banc du roi des districts de Québec et Montréal et le juge provincial nommé pour le district des Trois-Rivières tenaient deux termes supérieurs du banc du roi pour la décision des causes civiles et criminelles.

Ce statut organisa de nouveau la cour provinciale d'appel en un tribunal supérieur de juridiction civile qui fut composé du gouverneur, du lieutenant-gouverneur ou de la personne administrant le gouvernement, des membres du conseil législatif, du juge-en-chef de la province et du juge-en-chef du district de Montréal ou cinq d'entre eux. Cette cour d'appel prenait connaissance de toutes affaires ou matières dont il pouvait y avoir appel, de toutes les causes de juridiction civile où la chose en litige excédait vingt livres sterling, et sa juridiction était finale dans les affaires au-dessous de cinq cents louis. Dans les affaires excédant cette somme, il y avait appel à Sa Majesté en conseil.

A part ces dispositions, il fut encore établi, par cet acte, des cours de circuit tenues deux fois l'année dans certaines localités des trois districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières par un juge du banc du roi." (*Revue de Législation et de Jurisprudence*. Vol. I, P. 97 et suivantes.)

Telles étaient les principales dispositions de cette mesure intitulée "Acte qui divise la province du Canada, qui amende la judicature d'icelle et qui rappelle certaines lois y mentionnées." (Cap. 6. 34 Georges III.)

Nous nous efforcerons d'analyser brièvement dans ce précis les principaux actes de la législature des anciens jours. Cette analyse d'actes qui sont une des sources de notre droit ne saurait manquer d'intéresser le lecteur.

Le chapitre 1er des statuts de la deuxième session a pour titre: "Acte qui pourvoit à la publication de certaines lois, à l'impression et distribution à certaines personnes, pour l'information publique de toutes lois qui ont été et seront passées dans la législature de cette province sous la présente constitution."

En vertu de cet acte, toutes les lois passées dans la première session, sont efficaces du jour de leur passation; elles doivent être imprimées par l'imprimeur du gouvernement aussitôt qu'elles auront été passées; et une copie des statuts doit être fournie gratuitement au gouverneur, aux membres de la législature, aux juges et autres officiers en loi. Des dispositions analogues existent dans les premiers articles de notre Code.

Le chapitre second des statuts de 1793 contient un "Acte pour faciliter la négociation des billets pro nissoires"

C'est la première loi sur cette importante matière. Elle décrit que les billets payables à ordre ne pourront être transportés que par un endossement spécifiant la date du transport, le nom de la personne à laquelle ou à l'ordre de laquelle tel billet est endossé, et la valeur pour laquelle tel transport est fait. C'est l'endossement au long de notre Code.

Les billets des banquiers, des marchands, des négociants, des courtiers ou de leurs procureurs pouvaient seuls être endossés en blanc.

Suivait un "Acte pour appointer des commissaires pour traiter avec les commissaires de la part de la province du Haut-Canada, aux effets y mentionnés," dont nous parlerons plus loin.

Le lecteur sait qu'à cette époque (1793) la France était en pleine révolution. Lord Dorchester craignait que les idées de liberté et d'anarchie qui tourmentaient notre ancienne mère-patrie ne se répandissent parmi la population canadienne que des émissaires français tentaient furtivement de soulever.

En conséquence, le 26 nov. 1793, le gouverneur lança une proclamation enjoignant à tout magistrat et officier de milice d'arrêter tous ceux qui tiendraient des discours séditieux ou tendant à exciter le peuple à la révolte.

L'on comprendra facilement, pourquoi la législature passa